

À TOUS LES MEMBRES COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**Nouvelles mesures de recrutement et de dotation  
C'est insuffisant !**

Le 24 mars dernier, la Ville de Montréal annonçait, par le biais d'un communiqué de presse, qu'elle est à mettre en place de nouvelles pratiques visant à améliorer le processus de recrutement des employés et de dotation des postes au sein de son organisation. Alors que la *Commission de la fonction publique* de Montréal (CFPM) déposait son rapport annuel, dans lequel elle portait des critiques sévères à l'endroit de la Ville en ces matières, le maire Tremblay, quant à lui, répliquait et annonçait aux élus municipaux, lors de la dernière séance du conseil municipal, que les nouvelles mesures répondaient à 90 % des recommandations de la CFPM.

**Un rapport critique et sévère de la CFPM**

La CFPM, cet organisme neutre et indépendant dont la mission consiste, depuis décembre 2003, à vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation et des politiques en matière de gestion de la main-d'œuvre. Elle a aussi pour mandat d'assurer à l'administration de la Ville de Montréal que les personnes soumises à un même processus de dotation des postes sont évaluées de façon impartiale et équitable.

Eh bien! dans son plus récent rapport, la Commission déclare qu'elle a constaté « *d'importantes disparités entre les unités d'affaires* », en matière de pratiques de dotation. « *Certaines unités se démarquent par la qualité de leurs pratiques et le respect des valeurs en matière de dotation tandis que d'autres, hélas trop nombreuses, n'ont toujours pas intégré ces valeurs.* »

**Il faut changer la Charte de la Ville de Montréal**

Ce rapport vient confirmer que les règles d'embauche et de dotation varient d'une unité d'affaire (arrondissements ou Services corporatifs) à une autre. Déjà, bon nombre d'entre vous nous ont informés de leur insatisfaction envers ces processus. De notre côté, à maintes reprises nous avons interpellé nos vis-à-vis patronaux afin qu'ils corrigent la situation. Et, conscients de l'importance de ce problème, nous avons enclenché au printemps dernier, une vaste campagne afin que l'on puisse faire modifier la *Charte de la Ville de Montréal* qui accorde l'autonomie en matière de dotation de personnel aux arrondissements et aux Services.

**Les mêmes règles pour TOUS !**

Bien que nous saluons les nouvelles pratiques annoncées par l'employeur, nous ne pouvons les cautionner puisqu'elles ne concernent que les Services corporatifs de la ville-centre. Qu'advient-il des Cols blancs qui travaillent dans les arrondissements? C'est d'ailleurs ce que nous avons dit aux représentants patronaux lorsqu'ils nous ont présenté leur projet en février dernier. Leur solution ne règle pas tout puisque nous devons TOUS être assujettis aux mêmes règles en matière d'embauche et de dotation. La Ville de Montréal est un des plus importants employeurs du secteur public au Québec. À ce titre, elle doit prendre les moyens nécessaires pour doter sa fonction publique en respectant des règles d'équité, d'impartialité, de transparence et de cohérence au-dessus de tout soupçon. Nous devons, tous autant que nous sommes, avoir confiance au processus d'embauche et de dotation et avoir le sentiment de disposer d'une chance équitable lorsque nous soumettons notre candidature, et ce, que nous soyons d'un arrondissement ou d'un Service, que nous soyons un homme ou une femme, un membre d'une communauté culturelle ou une personne handicapée.

**Un enjeu majeur de la prochaine négociation**

Notre convention collective est échue depuis le 31 décembre dernier. Il est évident que l'article 19 de notre convention qui traite des mouvements de main-d'œuvre, de dotation des postes, etc., constituera un enjeu majeur de cette négociation. Par contre, nous avons besoin de votre soutien afin de pouvoir corriger la situation en signant la pétition qui demande à l'Assemblée nationale d'amender la *Charte de la Ville de Montréal*.

**IL EN VA DE NOTRE INTÉRÊT À TOUS !**

**Pour signer la pétition**

Téléchargez-la, à partir de notre site,  
au [www.sfmm429.qc.ca](http://www.sfmm429.qc.ca)

(sous : *Signons la pétition, ça presse*),  
en format .pdf, imprimez-la et signez,

faites circuler et faites-la parvenir  
ensuite au : SFMM (SCFP)

429, rue de La Gauchetière Est,  
Montréal (Québec) H2L 2M7

**Il nous faut l'original.**

**Le temps presse!**